



Les organisations syndicales des douanes

CFDT – CGT – FO – SNCD – UNSA – Solidaires

Poursuivre et amplifier la mobilisation pour gagner !

Les douaniers se sont fortement mobilisés le 23 mars en étant très nombreux à participer à la grève et aux manifestations. Ils ont également su prouver leur volonté d'inscrire cette action dans la durée en organisant des manifestations symboliques le 26 mars à Marseille, à la frontière Andorrane, au Havre et jusqu'aux portes du Ministère, à Bercy.

Les revendications exprimées depuis décembre, et renforcées en janvier, restent plus que jamais d'actualité.

Seule la question de l'unité de la Douane à Bercy a reçu une réponse satisfaisante.

La Direction générale des Douanes (lors d'une audience avec les syndicats douaniers le 23 mars à Montreuil) et les directeurs de cabinet des ministres Lagarde et Baroin (lors d'une audience aux fédérations syndicales le 1er avril à Bercy) ont été catégoriques : **il n'existe aucun projet de partition de notre administration de la part du Gouvernement, pas même sous forme d'hypothèse de travail.**

En revanche, aucun des autres points de la plateforme intersyndicale n'a trouvé un écho favorable :

- **Sur la question de l'emploi**, le gouvernement n'entend pas infléchir sa politique et désire au contraire la prolonger sur la période 2011-2013 alors qu'en Douane, depuis des années, ce sont deux départs en retraite sur trois qui ne sont pas remplacés ;
- « CAP 2012 » est censé être la réponse aux interrogations en **matière de missions et de moyens** ;
- Les discussions sur **les retraites**, y compris la pénibilité, sont renvoyées aux discussions générales avec le Ministère du Travail et de la Fonction publique ;
- Aucune évolution et aucun effort financier ne sont envisagés pour **la Masse** ;
- **La multiplication des postes à profil** reste un objectif de CAP 2012 et entraînerait de plus en plus d'arbitraire dans les mutations et la gestion des carrières ;

- **La mise en œuvre de la PFR** est jugée inéluctable par notre Direction générale, car c'est un dispositif qui concerne toute la Fonction publique...
- La DG affirme qu'elle n'a pas l'intention d'appliquer à grande échelle les dispositifs de **la loi « Mobilité »**. Mais, dans le même temps, des directeurs les utilisent pour pousser des agents à quitter leur unité alors que l'avenir de leur service n'a même pas encore été abordé dans les CTP compétents !

La mobilisation massive des agents est donc plus que jamais nécessaire et doit s'envisager dans la durée pour obtenir satisfaction.

La réussite d'un 1er Mai combatif ne peut être qu'une étape !

En souhaitant que le mouvement prenne de l'ampleur parmi tous les travailleurs et retraités du public et du privé, les organisations syndicales douanières ont choisi de prendre leurs responsabilités dans leur secteur.

Elles ont convenu de continuer à construire la mobilisation en appelant les personnels à débattre des enjeux revendicatifs entre eux et autour d'eux et initier dès que possible ces mobilisations. Pour cela, elles demandent à leurs militants de faire vivre les intersyndicales locales et de proposer des actions adaptées aux contextes locaux pouvant, par exemple, prendre les formes suivantes :

- courriers et audiences auprès des élus pour expliquer nos missions et les conséquences des suppressions d'emplois et de structures sur notre efficacité ;
- information du public (distribution de tracts...) sur ces enjeux ;
- sensibilisation des agents d'autres administrations sur les enjeux Fonction publique en matière de retraite, de rémunération, de mobilité... en les appelant à se mobiliser ;
- opérations ponctuelles de blocage ou de filtrage de passagers, de marchandises ou de véhicules avec application stricte du règlement.

Cette liste n'est bien sûr pas limitative : toutes les initiatives seront les bienvenues dès lors qu'elles répondent aux souhaits des personnels !

A la demande des intersyndicales locales, les organisations CFDT, CGT, FO, SNCD, UNSA et Solidaires des douanes déposeront des préavis de grève locaux ou nationaux pour couvrir toute forme d'action. Elles s'inscriront également dans les actions qui pourront être décidées au niveau du Ministère, de la Fonction publique et au niveau interprofessionnel.

Montreuil, le 2 avril 2010.